

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 17 décembre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 009-1070/07/BC**

**■ Acquisition à titre gratuit auprès de Messieurs NAHMENS et AYRAULT d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement du chemin d'Aubagne à Ceyreste DUFH 07/521/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux prescriptions du permis de construire n° 13.023.8.75.169 en date du 20 novembre 1968 et au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Ceyreste, à l'occasion de la création du lotissement « La Chilière » et de la viabilisation du chemin d'Aubagne, la parcelle cadastrée section AP n° 87, propriété de Messieurs NAHMENS et AYRAULT a été goudronnée pour des besoins de desserte et de sécurité.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite régulariser l'assiette foncière du chemin d'Aubagne conformément au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Ceyreste.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme;
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC du 31 Mars 2004, portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 Juin 2006 ;
- L'avis des Services du Domaine n°2007-08v0478/04 en date du 5 avril 2007 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'acquisition d'une parcelle de terrain de 151 m<sup>2</sup> cadastrée section AP n°87 permettra par son intégration dans le domaine public, de régulariser l'assiette foncière du chemin d'Aubagne élargie conformément au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Ceyreste.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole foncier par lequel Messieurs NAHMENS et AYRAULT s'engagent à céder gratuitement à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qui l'accepte une emprise de 151 m<sup>2</sup> environ cadastrée section AP n°87 et située chemin d'Aubagne à Ceyreste.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le protocole susvisé et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2004/00074 - Nature 2111 – Fonction 824 – Sous Politique C130.

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Voirie - Signalisation

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN